

## Délibération n° 23-104 Conseil d'Administration du 30/11/2023

Budget Principal: adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - C\$ 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact @cdg35.fr

Service Ressources « finances »

Membres en exercice : 35 Quorum: 18 Membres présents : 14 Pouvoirs: 9 Suffrages exprimés: 23 Votes POUR: 23 Votes CONTRE: 0 Abstentions: 0

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente et présente la particularité de pouvoir être appliquée par différentes catégories de collectivités territoriales. Elle constitue un facteur de simplification des cadres budgétaires et comptables, intégrant à ce titre des modes comptables rénovés et des dispositions budgétaires plus souples.

Son adoption est obligatoire à compter du 1er janvier 2024, dans la cadre du budget 2024, et concernera le budget principal du CDG 35 ainsi que les 2 budgets annexes.

Les arbitrages relatifs aux modalités d'encadrement de la mise en œuvre de ce nouveau référentiel seront soumis, dans un deuxième temps, à l'approbation du Conseil d'Administration. Il s'agira d'adopter le règle-ment budgétaire et financier, de préciser les modalités d'amortissement au prorata temporis et de préciser les règles de fongibilité.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

## DÉCIDENT

- d'approuver le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024, dans le cadre du budget 2024, pour les 3 budgets du CDG 35;
- d'autoriser la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'exécution du présent rapport ;
- de renvoyer à des réunions ultérieures les adoptions des modalités d'encadrement de mise en œuvre.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20231204-17-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 04-12-2023

Publication le : 04-12-2023

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

DE GESTION

Chantal PÉTARD-VOISIN